



ORGANISATION DU TRAITE DE L'ATLANTIQUE NORD

NORTH ATLANTIC TREATY ORGANIZATION

1110 - BRUXELLES TEL : 241.00.40 - 241.44.00 - 241.44.90 TELEX : 23-867

34

N A T O C O N F I D E N T I E L

ORIGINAL : ANGLAIS
22 janvier 1975

PO/75/4

Aux : Représentants permanents (DPC)

Du : Secrétaire général par intérim

POLITIQUE CONCERNANT L'UTILISATION EN CLAIR DES CIRCUITS PHONIE
DE TELECOMMUNICATIONS PAR SATELLITES

Référence : MC 234 (Décision militaire) du 23 décembre 1974

Par le MC 234 (Décision militaire), le Comité militaire demande au Comité des plans de défense d'une part de noter qu'il est reconnu nécessaire d'assurer la protection cryptographique de tous les circuits de télécommunications par satellites et d'autre part de prendre note de la politique intérimaire régissant l'utilisation en clair des circuits phonie de télécommunications par satellites.

2. Sauf avis contraire de votre part me parvenant d'ici au 7 février 1975, je considérerai que le Comité des plans de défense a pris note de la politique concernant l'utilisation en clair des circuits phonie de télécommunications par satellites, telle qu'elle est exposée dans le MC 234 (Décision militaire), et que les autorités nationales compétentes sont informées de cette décision.

(Signé) P. PANSA CEDRONIO

N A T O C O N F I D E N T I E L

DECLASSIFIED/DECLASSIFIEE - PUBLIC DISCLOSED/MISE EN LECTURE PUBLIQUE